



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

pédiatres

Question écrite n° 1622

Texte de la question

M. Jean-Pierre Brard attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'avenir de la pédiatrie libérale en France. Cette spécialité médicale, à laquelle les parents sont très attachés, est un élément essentiel de la politique de prévention des pathologies touchant le nourrisson et l'enfant, mais aussi de détection de certaines formes de maltraitance, détection à laquelle tant la formation des pédiatres que leur contact quotidien des enfants les a sans doute mieux préparés. En outre, il semblerait que, en termes de coût, les pédiatres seraient plus économes que les médecins généralistes, qu'il s'agisse du volume des consultations, des visites, des prescriptions médicamenteuses, des examens complémentaires et des hospitalisations. Il souhaiterait, en conséquence, savoir si une analyse comparée de ces deux formes de médecine a été réalisée et, dans l'affirmative, quelles en ont été les conclusions. Il souhaiterait, par ailleurs, connaître les intentions du Gouvernement sur la poursuite de l'expérimentation de filières de soins et sur le devenir de la pédiatrie libérale.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Brard](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (7^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1622

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juillet 1997, page 2456